

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura
Band: 37 (1966)
Heft: 2

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

P34

LES INTÉRÊTS DU JURA

BULLETIN DE L'ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU JURA
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XXXVIIe ANNÉE

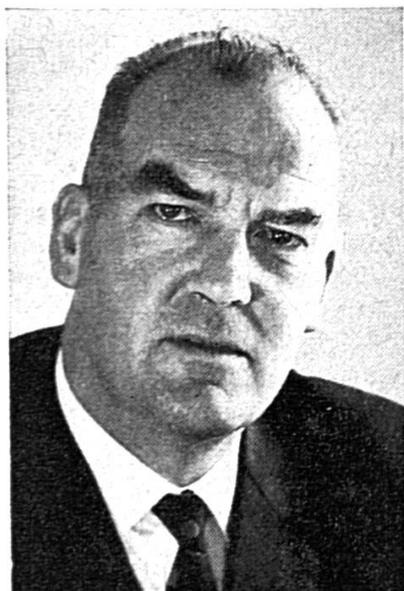
Paraît une fois par mois

N° 2 Février 1966

SOMMAIRE

M. Gnægi, conseiller fédéral — Aménagement et électronique
Conservation du patrimoine jurassien — Marché du travail — Chronique économique
Annexes

M. Rudolf Gnægi, conseiller fédéral



Cliché ADIJ No 559

C'est avec une très vive satisfaction que, dans le Jura, on a appris la nomination de M. Rudolf Gnægi au poste de conseiller fédéral. Et l'ADIJ, pour avoir collaboré de très près avec lui, ne peut que se féliciter de sa brillante élection. C'est un ami du Jura qui se trouve appelé aux responsabilités les plus hautes du pays.

Parfaitement au courant des besoins du Jura, M. Gnægi, au Conseil national, avait déployé de grands efforts en vue de faire englober le Jura et la route principale Delémont-Bienne dans le réseau des routes nationales. Il ne manquera pas, au moment opportun, de soutenir cette cause. Pour avoir, en tant que directeur de l'Économie publique du canton, surveillé de près la situation de notre horlogerie, activité industrielle dominante du Jura, il sait fort bien que cette industrie est sensible

aux crises et qu'il convient d'attirer dans le Jura de nouvelles industries pour mieux équilibrer l'économie de notre région.

Or, comment obtenir une plus judicieuse répartition des entreprises ? Seul, le développement des voies de communication le permettra. C'est pourquoi, au moment où le rachat du groupe BLS par la Confédération entre dans sa phase décisive, M. Gnægi sait fort bien que la double voie, de bout en bout, sur la ligne Bâle-Delle-Delémont-Bienne-Berne contribuerait à donner de nouvelles impulsions à l'économie jurassienne.

Si aucune garantie — juridiquement — n'a pu être obtenue à ce sujet, la promesse du Conseil fédéral, estime-t-on avec raison, équivaut pratiquement à un engagement. Et la nomination de M. Gnægi à la tête du département intéressé constitue un gage supplémentaire.

En présentant ses respectueuses félicitations à M. Gnægi, l'ADIJ se plaît à lui dire que le Jura lui fait totalement confiance.

ADIJ.